

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 janvier 2021 à 16 h 15**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

À distance : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 décembre 2020
 - 3.2. Séance extraordinaire du 14 décembre 2020
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2021)-100-33 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale lourde (CL) - adoption du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.3. Règlement (2021)-104-10 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'article concernant les soupapes de retenue - adoption du projet de règlement
 - 4.4. Règlement (2021)-169-3 modifiant le règlement (2019)-169 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.5. Règlement (2020)-174-1 modifiant le règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles relativement à diverses dispositions - adoption
 - 4.6. Règlement (2020)-181 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2021 - adoption
 - 4.7. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Rue Cadieux - mandat de services professionnels
 - 5.3. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Embauche temporaire de trois préposés à l'écocentre - Service des travaux publics
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
8. URBANISME
 - 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 14 décembre 2020
 - 8.2. Demandes de dérogations mineures

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

- 8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-242 - conteneurs de matières résiduelles en cour avant - 140, rue Régimbald
- 8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-248 - construction d'un abri d'auto isolé - 143, chemin Au-Pied-de-la-Pente-Douce
- 8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-260 - garage isolé en cour et marge avant - 138, rue du Saut
- 8.2.4. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-261 - implantation d'un bâtiment et d'une remise dans l'aire d'isolement - 137, rue Pinoteau
- 8.2.5. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-269 - implantation d'un bâtiment et réduction de l'espace naturel - projet intégré - rue Franceschini
- 8.2.6. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-271 - régularisation - réduction de l'aire d'isolement - 365, route 117
- 8.3. PIIA
 - 8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-155 - constructions neuves - rue Franceschini - projet intégré - PIIA-26 - Complexe Hôtel Spa Franceschini
 - 8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-250 - enseignes rattachées sur marquise - 231, rue de Saint-Jovite - PIIA-02 - Portes d'entrée principales
 - 8.3.3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-262 - enseignes - 116, chemin de Kandahar- PIIA-08 - Base sud
 - 8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-265 - enseigne projetante - 118, chemin de Kandahar - PIIA-08 - Base sud
 - 8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-267 - modifications au permis de construction #2018-0685 - 365, route 117 - PIIA-13 - Corridors de commerces structurants
 - 8.3.6. Demande de PIIA - 2020-PIIA-270 - enseignes rattachée et projetante - 155, chemin du Curé-Deslauriers - PIIA-08 - Base sud
 - 8.3.7. Demande de PIIA - 2020-PIIA-272 - modifications du permis de construction #2019-043 - 359, route 117- PIIA-13 - Corridors de commerces structurants
- 8.4. Étude de plan image
 - 8.4.1. Demande 2019-PIIA-292 - Plan image - rue du Ruisseau - PIIA-32 - Ancienne scierie
- 8.5. Demande pour modification d'une servitude de vue - 120, rue du Rapide
- 9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Projets 2021 - mode de financement des dépenses
 - 9.2. Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement
 - 9.3. Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemin des Quatre-Sommets
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Appui à l'obtention de la certification de « parc international de ciel étoilé » pour le parc national du Mont-Tremblant
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Contribution aux organismes et aux partenaires de culture et de loisirs
 - 11.2. Contribution aux organismes de culture et des loisirs - soutien aux activités des associations COVID-19
 - 11.3. Première Scène - programmation 2021
 - 11.4. Tourisme Mont-Tremblant - Défi de la Diable
 - 11.5. Jardin céleste
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Fonds régional et ruralité - demande d'aide financière 2021
 - 14.2. Association de villégiature Tremblant - aide financière
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
 - 16.1. Dépôt d'un document et d'une pétition
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 15.

CM21 01 001

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CM21 01 002

3.1. Séance ordinaire du 14 décembre 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020, tel que déposé, en modifiant la résolution CM20 12 653 comme suit :

- remplacer les numéros de lots « 5 995 580 et 5 995 581 » par « 5 955 980 et 5 955 981 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

CM21 01 003 3.2. Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CM21 01 004 4.1. Règlement (2021)-100-33 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale lourde (CL) - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu en visioconférence et à huis clos le mardi 9 février 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville au villedemont-tremblant.qc.ca/consultations, ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-100-33 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation commerciale lourde (CL)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 005 4.2. Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu en visioconférence et à huis clos le mardi 9 février 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville au villedemont-tremblant.qc.ca/consultations, ainsi que dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-102-61 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 006 4.3. Règlement (2021)-104-10 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'article concernant les soupapes de retenue - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants aura lieu en visioconférence et à huis clos le mardi 9 février 2021, à compter de 16 h, accompagnée d'une consultation écrite. Les informations seront diffusées sur le site Internet de la Ville au villedemont-tremblant.qc.ca/consultations, ainsi que

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

dans un avis public.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2021)-104-10 modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à l'article concernant les soupapes de retenue.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 007

4.4. Règlement (2021)-169-3 modifiant le règlement (2019)-169 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt dépose un projet de *Règlement (2021)-169-3 modifiant le règlement (2019)-169 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

CM21 01 008

4.5. Règlement (2020)-174-1 modifiant le règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles relativement à diverses dispositions - adoption

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, monsieur le conseiller Joël Charbonneau a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2020)-174-1 modifiant le règlement (2019)-174 relatif à la collecte, au transport et à la gestion des matières résiduelles relativement à diverses dispositions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 009

4.6. Règlement (2020)-181 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2021 - adoption

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, monsieur le conseiller Danny Stewart a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2020)-181 établissant les taux de taxation et de tarification de certains services municipaux pour l'année 2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 010

4.7. Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt dépose un projet de *Règlement (2021)-182 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un centre sportif ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 700 000 \$ pour sa réalisation* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CM21 01
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM21 01 011

5.2. Rue Cadieux - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution CM09 06 198 la Ville a procédé en 2009 à l'imposition d'une réserve pour fins publiques en vue du prolongement de la rue Cadieux jusqu'à la rue de St-Jovite, qui fut renouvelée en 2011, mais qui est maintenant expirée suivant les articles 73 et 83.1 à 84 de la *Loi sur l'expropriation*;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 3 280 016 du cadastre du Québec de faire radier les avis inscrits contre son immeuble;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de mandater un notaire, pour procéder à la rédaction et à l'inscription des documents nécessaires aux fins de radier l'avis de réserve pour fins publiques et l'avis de renouvellement publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Terrebonne respectivement sous les numéros 16 406 726 et 18 333 568 à l'encontre du lot 3 280 016 du cadastre du

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 012

5.3. Subventions ou commandites à des organismes sans but lucratif

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-972 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes mentionnés ci-dessous :

Organismes	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
Club ornithologique des Hautes-Laurentides	Réparation de la cheminée de l'église de Saint-Jovite pour la protection du Martinet ramoneur	3 000 \$
Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV)	Campagne de financement 2021	10 510 \$
Fondation médicale des Laurentides	Campagne de financement 2021	15 765 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

CM21 01 013

6.1. Embauche temporaire de trois préposés à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une banque de remplaçants pour pallier aux absences ponctuelles à l'écocentre;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du directeur des ressources humaines de procéder à l'embauche de messieurs Johannes Franken, Félix Paquette et Yvan Legault comme personnes salariées temporaires pour occuper la fonction de préposé à l'écocentre pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 1^{er} janvier 2021, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

7. GESTION FINANCIÈRE

CM21 01 014 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 au montant de 261 642,65 \$ et pour le mois de janvier 2021 au montant de 748,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

Dépôt CM21 01 (8.1) 8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 14 décembre 2020

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 14 décembre 2020, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM21 01 015 8.2.1. Demande de dérogation mineure - 2020-DM-242 - conteneurs de matières résiduelles en cour avant - 140, rue Régimbald

Cette demande de dérogation mineure 2020-DM-242 vise à autoriser l'implantation de 10 conteneurs à matières résiduelles dans la marge et la cour avant alors que le règlement ne le permet pas;

Le CCU recommande d'autoriser conditionnellement cette dérogation mineure selon la résolution CCU20-10-233;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé un nouveau plan.

Questions du public : aucune question ni commentaires n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE refuser cette demande de dérogation mineure compte tenu :

- des modifications effectuées, par le propriétaire, au plan d'implantation;
- des contraintes supplémentaires constatées sur le site;
- du nombre de conteneurs qui doit être ajusté;

QUE l'étude d'une nouvelle demande devra être présentée lors d'un prochain comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 016 8.2.2. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-248 - construction d'un abri d'auto isolé - 143, chemin Au-Pied-de-la-Pente-Douce

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-248 vise à autoriser la construction d'un abri d'auto qui déroge à la réglementation par :

- son emplacement détaché du bâtiment principal alors que les abris d'autos doivent être attenants;
- son ouverture sur les 4 façades plutôt que sur 3;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

- l'avant-toit de l'abri d'auto projeté soit à 0 m de la marge latérale, plutôt qu'à 1,5 m.

Le CCU recommande d'autoriser partiellement et conditionnellement ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-11-259.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser partiellement ces dérogations mineures soit :

- d'accepter :
 - son emplacement détaché du bâtiment principal;
 - son ouverture sur les 4 façades;
- de refuser ce qui concerne l'avant-toit compte tenu que le propriétaire peut très facilement se conformer en déplaçant son abri;

D'accepter à la condition que l'architecture de l'abri d'auto isolé (matériaux, double fascia, couleur, etc.) soit la même que celle du bâtiment existant afin de s'harmoniser avec celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 017

8.2.3. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-260 - garage isolé en cour et marge avant - 138, rue du Saut

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-260 vise à autoriser la construction d'un garage isolé dérogatoire par son implantation :

- en cour avant;
- à 2,5 m plutôt qu'à 8 m de la ligne avant;
- dans l'espace de la cour avant compris dans le prolongement imaginaire des murs latéraux de la résidence alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-12-271.

Questions du public : des commentaires ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces dérogations mineures compte tenu de l'opposition du voisinage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 018

8.2.4. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-261 - implantation d'un bâtiment et d'une remise dans l'aire d'isolement - 137, rue Pinoteau

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-261 vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence dans un projet intégré afin que :

- l'implantation du bâtiment principal projeté soit à 4,6 m plutôt qu'à 6 m de la remise du voisin;
- l'implantation de la remise projetée soit à 3,45 m plutôt qu'à 6 m de la remise du voisin.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

CCU20-12-272.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 019

8.2.5. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-269 - implantation d'un bâtiment et réduction de l'espace naturel - projet intégré - rue Franceschini

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-269 vise à autoriser l'implantation d'un projet intégré où :

- un bâtiment projeté sera à une distance de 3,8 m plutôt qu'à 6 m de l'allée d'accès;
- le pourcentage d'espace naturel sera de 41 % plutôt que de 60 %.

Le CCU recommande de refuser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-12-273.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter la décision de cette demande de dérogations mineures à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 020

8.2.6. Demande de dérogations mineures - 2020-DM-271 - régularisation - réduction de l'aire d'isolement - 365, route 117

Cette demande de dérogations mineures 2020-DM-271 vise à régulariser la profondeur de deux aires d'isolement :

- l'une à 0,93 m alors qu'une profondeur minimale de 1 m est requise entre l'aire de stationnement et le bâtiment principal;
- l'autre à 0,95 m alors qu'une profondeur minimale de 1 m est requise entre l'aire de stationnement et la ligne latérale droite du terrain.

Le CCU recommande d'autoriser ces dérogations mineures selon la résolution CCU20-12-275.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'ont été reçus.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser ces dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8.3. PIIA

CM21 01 021

8.3.1. Demande de PIIA - 2020-PIIA-155 - constructions neuves - rue Franceschini - projet intégré - PIIA-26 - Complexe Hôtel Spa Franceschini

Les travaux de construction de 5 habitations unifamiliales jumelées dans le projet intégré d'habitation Villas-on-the-Bluff situé sur la rue Franceschini, visés par la

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-155, sont assujettis au PIIA-26 - Complexe Hôtel Spa Franceschini en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-12-274.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de reporter la décision de cette demande de PIIA à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 022 8.3.2. Demande de PIIA - 2020-PIIA-250 - enseignes rattachées sur marquise - 231, rue de Saint-Jovite - PIIA-02 - Portes d'entrée principales

Les travaux d'installation de deux enseignes rattachées sur la marquise au 231, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-250, sont assujettis au PIIA-02 - Portes d'entrée principales en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-12-278.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 023 8.3.3. Demande de PIIA - 2020-PIIA-262 - enseignes - 116, chemin de Kandahar- PIIA-08 - Base sud

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante dans la façade commerciale principale et d'une enseigne sur auvent au 116, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-262, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-12-279.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 024 8.3.4. Demande de PIIA - 2020-PIIA-265 - enseigne projetante - 118, chemin de Kandahar - PIIA-08 - Base sud

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante au 118, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-265, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-12-280.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 025

8.3.5. Demande de PIIA - 2020-PIIA-267 - modifications au permis de construction #2018-0685 - 365, route 117 - PIIA-13 - Corridors de commerces structurants

Les travaux de modification apportés au bâtiment situé au 365, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 20120-PIIA-267, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-12-276.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du CCU que le conseil fait siennes, dont la condition suivante :

- plantation d'un arbre de type feuillu et indigène de Mont-Tremblant par îlot de verdure (hauteur minimale de l'arbre doit être de 1,5 m) tel qu'érable à sucre, érable rouge, bouleau jaune ou chêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM21 01 026

8.3.6. Demande de PIIA - 2020-PIIA-270 - enseignes rattachée et projetante - 155, chemin du Curé-Deslauriers - PIIA-08 - Base sud

Les travaux d'installation d'une enseigne rattachée et d'une enseigne projetante pour annoncer le commerce Beignes d'Antan au 155, chemin du Curé-Deslauriers, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-270, sont assujettis au PIIA-08 - Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-12-281.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 027

8.3.7. Demande de PIIA - 2020-PIIA-272 - modifications du permis de construction #2019-043 - 359, route 117- PIIA-13 - Corridors de commerces structurants

Les travaux de modification apportés au bâtiment situé au 359, route 117, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2020-PIIA-272, sont assujettis au PIIA-13 - Corridors de commerces structurants en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le CCU recommande d'approuver conditionnellement les plans d'implantation et

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

d'intégration architecturale selon la résolution CCU20-12-277.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, conditionnellement à la plantation d'un arbre de type feuillu et indigène de Mont-Tremblant par îlot de verdure (hauteur minimale de l'arbre doit être de 1,5 m) tel qu'érable à sucre, érable rouge, bouleau jaune ou chêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Étude de plan image

CM21 01 028

8.4.1. Demande 2019-PIIA-292 - Plan image - rue du Ruisseau - PIIA-32 - Ancienne scierie

L'acceptation d'un plan image d'un projet de lotissement dans le prolongement de la rue du Ruisseau (accessible par les rues Vaudreuil et Légaré) qui prévoit la création de 88 lots voués à la construction résidentielle et l'aménagement de plus de 1 850 mètres de rue à municipaliser, visé par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2019-PIIA-292, est assujéti au PIIA-32 - Ancienne scierie en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement le plan image selon la résolution CCU20-12-270;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter le plan image du projet de lotissement du projet d'habitations du promoteur Armco Immobilier inc. sur la rue du Ruisseau conformément au plan image (6^e version) monsieur Daniel Robidoux, arpenteur géomètre, numéro 72 640-D, minute 8 037, daté du 29 janvier 2020 et reçu le 17 novembre 2020, le plan civil (3^e version) de la firme LH2 incluant le sceau de Virginie Labonté, ing., version datée du 13 mars 2020, le rapport géotechnique daté de novembre 2019 de Lamontagne Expert Conseil et le rapport Identification, délimitation et caractérisation de milieux humides de la firme S.E.P. Experts daté de juillet 2016, le tout aux conditions suivantes :

- assurer un verdissement du secteur en optant pour la mise en place d'arbres pour obtenir une canopée qui recouvre les aires de stationnement d'au moins 50 % lorsque les arbres seront matures;
- favoriser l'infiltration à même le site pour la gestion des eaux pluviales pour éviter l'égout pluvial de la Ville;
- avoir une surlargeur au niveau des boîtes postales afin de faciliter la circulation dans la rue;
- avoir des trottoirs sur l'ensemble du projet;
- faire une piste cyclable sur la rue du Ruisseau afin de relier le parc 4 et le boulevard du Docteur-Gervais;
- retirer les quatre 12 plex situés au nord du projet (lots 71 à 74) qui pourront être remplacés par des triplex jumelés;
- installer une habitation unifamiliale jumelée sur les lots 69 et 70.

La contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels se fera de la façon suivante :

- que les terrains 1, 3 à 7 identifiés au plan image (6^e version) de monsieur Daniel Robidoux, arpenteur géomètre, numéro 72 640-D, minute 8 037, daté du 29 janvier 2020 et reçu le 17 novembre 2020 soient cédés à la Ville aux frais du promoteur;
- que le terrain 3 soit légèrement déplacé pour éviter de passer sur le pont et devra inclure une passerelle distincte passant au-dessus du ruisseau Noir;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

- que la contribution excédentaire soit considérée comme un don et d'autoriser le trésorier ou la greffière à remettre au promoteur un reçu pour fins d'impôt applicable à la valeur de la contribution excédentaire, valeur qui doit être déterminée par un évaluateur agréé.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable, principalement en ce qui concerne l'aménagement et l'implantation des conteneurs à matières résiduelles et l'aménagement des aires de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 029

8.5. Demande pour modification d'une servitude de vue - 120, rue du Rapide

CONSIDÉRANT que le bâtiment du 120, rue du Rapide possède depuis sa construction dans les années soixante-dix, trois fenêtres localisées à moins de 1,5 mètre de sa limite de propriété;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot voisin;

CONSIDÉRANT qu'une servitude de vue a déjà été accordée par l'ancienne Ville de Saint-Jovite pour deux fenêtres et que le propriétaire actuel désire régulariser cette situation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter de modifier la servitude existante publiée sous le numéro 1 128 656 conditionnellement à ce que tous les frais reliés à cette servitude soient assumés par le propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM21 01 030

9.1. Projets 2021 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CM20 12 610 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020, le programme triennal d'immobilisations des années financières 2021, 2022 et 2023;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des projets spéciaux et des immobilisations retenus pour l'année 2021, comme suit :

Description	Budget	Financement
Hôtel de Ville – Aménagement local d'archivage (5 000 \$)	2 972 \$	Surplus
Hôtel de Ville – Aménagement bureau fermé Service du greffe (10 000 \$)	5 943 \$	
Salle du conseil – Remplacement système A/V (3 000 \$ - Cov)	1 783 \$	
Salle du conseil – Vidéo projecteur et toile (20 000 \$)	11 886 \$	

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

Salle du caucus - Système Vidéo Conférence (6 000 \$ - Cov)	3 566 \$	
Salle d'urbanisme – Système Vidéo Conférence (Cov)	6 500 \$	
Espace public – Wi-Fi et fibre optique	8 000 \$	
Oriflammes	12 000 \$	
Canalisation de fossés	5 000 \$	
Équipements événements Culture et loisirs	15 000 \$	
Complexe aquatique - Plancher Salle d'étude	10 000 \$	
Complexe aquatique – Fils chauffants arrêts de neige	15 000 \$	
Aréna - Module superviseur de contrôle	6 000 \$	
Aréna - Pompe à saumure	7 500 \$	
Marché d'été - Aménagement d'abris	75 000 \$	
Lac Tremblant - Installation bouées de Haut-Fond	5 000 \$	
Ajout décorations d'hiver	35 000 \$	
Acquisition de 30 ordinateurs (33 500 \$)	16 750 \$	Fonds de roulement
Camion 10 roues avec équipements de dénivelage (335 000 \$)	303 912 \$	
Tracteur hybride pour trottoirs (160 000 \$)	143 824 \$	
Afficheur de vitesse sur remorque (15 000 \$)	13 733 \$	
Remorque pour dégeleuse (10 000 \$)	8 989 \$	
Programmation système de télémétrie (7 500 \$)	1 250 \$	
Mise à niveau application Win 911 (15 000\$)	2 500 \$	RAMT
Usine de filtration Lac Tremblant - Remplacement filtres membranaires (280 000 \$)	75 000 \$	
Usine de filtration Lac Tremblant - Système de déshumidification	15 000 \$	
Usine de filtration Lac Tremblant – Sonde chlore bassin de contact	3 500 \$	
Usine de filtration Lac-Tremblant - Sonde de chlore pour suivi émissaire eaux usées	3 500 \$	
Usine de filtration Lac-Tremblant - Sonde de pH pour suivi émissaire eaux usées	3 000 \$	
Usine de filtration Lac-Tremblant - Turbidimètre en continu pour suivi distribution	6 500 \$	

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

Usine de filtration Lac-Tremblant - Spectrophotomètre de laboratoire	7 500 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant - Pompe de transfert de produits chimiques	4 500 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant - Sonde de niveau pour le réservoir d'eau brute	2 500 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant – Pompes (2) pour analyseurs en continu (eau brute et bassin de contact)	2 500 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant - Réservoir d'eau chaude	4 000 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant - Inspection Scrubber	1 500 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant - Réparation du décanteur	1 500 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant - Volets intérieur de la génératrice	1 500 \$		
Usine de filtration Lac-Tremblant - Réservoir de 10 000 L et relocalisation du dosage de PAX-XL6	40 000 \$		
Programmation système de télémétrie (7 500 \$)	1 250 \$		RASJ
Mise à niveau application Win 911 (15 000\$)	2 500 \$		
Usine de filtration Lac Tremblant - Remplacement filtres membranaires (280 000 \$)	75 000 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Remplacement des vannes modulantes du filtre no. 1	25 000 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Analyseur chlore en continu Swan (2)	30 000 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Réparation du AF-7000	8 000 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Pales de 3 mélangeurs des bassins de maturation de l'ACTIFLO	11 000 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Kit d'entretien pour pompe à sable	2 500 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Achat sonde de pH pour réserve d'eau potable	3 000 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Installation socle pour ligne de vie pour bassins d'eau brute, réserve et bassin eau de lavage (4)	12 000 \$		
Usine de filtration Centre-ville - Supports pour boyau d'arrosage 1 pouces (3)	1 000 \$		

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

Poste de Surpression de La Montagne - Socle	3 000 \$	RUESJ
Poste de Surpression Mont-Plaisant - Vannes d'isolement	4 000 \$	
Programmation système de télémétrie (7 500 \$)	1 250 \$	
Mise à niveau application Win 911 (15 000\$)	2 500 \$	
Mandat préparation plans et devis mise à niveau équipements Usine d'épuration secteur Centre-ville	50 000 \$	
Usine d'épuration secteur Centre-ville - Mise à niveau équipements	100 000 \$	
Usine boues activées - Remplacement clapets de soufflantes (4)	1 500 \$	
Usine boues activées - Réparation benne à déchets	1 500 \$	
Usine boues activées - Réparation des potentiomètres pour pompes polymère	2 500 \$	
Programmation système de télémétrie (7 500 \$)	1 250 \$	
Mise à niveau application Win 911 (15 000 \$)	2 500 \$	
Usine de filtration Lac Tremblant - Remplacement filtres membranaires (280 000 \$)	130 000 \$	
Étangs du Village - Reconditionnement des soufflantes	3 000 \$	
Étangs du Village - Ventilation pour salle des soufflantes	2 500 \$	
Étangs SMT - Remplacement peignes du dégrilleur	3 500 \$	
Étangs SMT - Sonde de vibration pour soufflante # 4	4 000 \$	
Étangs SMT - Réparation et isolation conduite externe d'aspiration de soude	5 000 \$	
Étangs SMT et Village - Appareil d'O2 dissous et pH de terrain	4 500 \$	
Étangs SMT et Village - Sonde de pH terrain	750 \$	
Programmation système de télémétrie (7 500 \$)	1 250 \$	RESJ
Mise à niveau application Win 911 (15 000 \$)	2 500 \$	
Station de Pompage 117 - Sonde piézométrique	3 000 \$	
Station de Pompage des Rapides - Raccordement de la station à la télémétrie	16 000 \$	

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

Station de Pompage Régimbald - Raccordement de la station à la télémétrie	16 000 \$	
Station de Pompage Ruisseau Noir - Installation socle ligne de vie	3 000 \$	
Station de Pompage secteur Centre-ville - Socle ligne de vie Proulx, Ouimet, Maître, Méandre, Sanctuaire	18 000 \$	
Programmation système de télémétrie (7 500 \$)	1 250 \$	REMT
Mise à niveau application Win 911 (15 000 \$)	2 500 \$	
Étangs du Village - Plan d'intervention / Plans et devis améliorations	50 000 \$	
Station de Pompage Base Sud - Refoulement des pompes - raccord en T	1 500 \$	
Station de Pompage Base Sud - Reconditionnement pompe P1	20 000 \$	
Espace public - Caméra surveillance	5 000 \$	Fonds de parcs
Parc Jasey-Jay Anderson - Caméra surveillance	5 000 \$	
Parc Jasey-Jay Anderson - Borne de recharge électrique rapide	60 000 \$	
Accès réseau canotable Montée Ryan - Toilette écologique	15 000 \$	
Espace public - Servitude phase II	20 000 \$	
Espace public - Horloge antique	30 000 \$	
Parc des Chutes - Stabilisation de la berge - Plans et devis	20 000 \$	
Parc des Chutes - Stabilisation de la berge - Travaux	150 000 \$	
Ilot sportif - Muret anti-bruit	15 000 \$	
Remplacement mobilier urbain	20 000 \$	
Remplacement abreuvoirs parcs	12 000 \$	
Parcs - Programme d'entretien et d'améliorations	15 000 \$	
Parcs - général Plates-bandes et îlots de plantation	20 000 \$	
Parcs - Ajout arbres Boulevard du Docteur-Gervais	15 000 \$	
Parc de la Quenouille-qui-Grouille - Modules de jeux	15 000 \$	
Développement du réseau de sentiers récréatifs	200 000 \$	

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

Correctifs et améliorations réseau cyclable	100 000 \$	
Salle de spectacle - Monte-personnes - Surveillance	25 000 \$	Subvention
Salle de spectacle - Monte-personnes / Charges - Travaux	650 000 \$	
Centre sportif - Aménagement (8 500 000 \$)	4 500 000 \$	Réserve Culture et Loisirs
Îlot sportif - Terrain de basketball extérieur	315 000 \$	
Travaux de pavage - réfection de chemins 2021	2 000 000 \$	Règlement d'emprunt
Mise à niveau infrastructures Cap Tremblant (sectoriel)	1 000 000 \$	
Réfection trottoir chemin Kandahar	45 000 \$	
Réfection trottoir chemin Curé-Deslauriers	60 000 \$	
Réfection trottoir chemin Au-Pied-de-la-Montagne	110 000 \$	
Ponceau chemin des Hauteurs	500 000 \$	
Muret Ruisseau Clair - Étude + CA	35 000 \$	
Mise à niveau ponceaux Montée Kavanagh - Plans et devis	25 000 \$	
Mise à niveau ponceaux Montée Kavanagh - Travaux	200 000 \$	
Centre sportif - Aménagement (8 500 000 \$)	4 000 000 \$	
Mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme du noyau villageois	350 000 \$	
Aménagement d'un parc canin	300 000 \$	
Pavage accotements rues Albert / Cadieux / Passe-temps	120 000 \$	

- Surplus: excédent de fonctionnement non affecté
- RASJ : réserve aqueduc secteur Saint-Jovite
- RAMT : réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant
- RUESJ : réserve usine d'épuration secteur Saint-Jovite
- RUEMT : réserve usine d'épuration secteur Mont-Tremblant
- RESJ : réserve d'égout secteur Saint-Jovite
- REMT : réserve d'égout secteur Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 031

9.2. Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé en 2019 à un appel d'offres public pour la disposition des boues et des déchets des eaux usées avec possibilité de renouvellement pour chacune des années 2020-2021

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à 9147-9279 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Épursol, par la résolution CM19 03 107;

CONSIDÉRANT que la Ville doit signaler son intention de renouveler le contrat avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2019-05;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-414-00-528, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler le contrat de 9147-9279 Québec inc. (Épursol) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 afin d'effectuer la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 000 tonnes de boues aux coûts de 92,61 \$/tonne pour un montant total de 92 610 \$, taxes en sus, ainsi que pour réaliser 78 levées annuelles de conteneurs de 2 verges cubes de déchets d'eaux usées pour un montant total de 2 602,86 \$, taxes en sus, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2019-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 032

9.3. Demande à Hydro-Québec - mise en place et raccordement d'éclairage - chemin des Quatre-Sommets

CONSIDÉRANT que suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant la mise aux normes d'une partie du chemin des Quatre-Sommets, le propriétaire Embois inc. doit procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place et au raccordement d'un luminaire de rue de 3 000 K de type DEL sur le chemin des Quatre-Sommets, dans sa virée, poteau portant le numéro 26;

DE verser le montant facturé par Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des luminaires (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les luminaires selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au propriétaire du chemin, soit Embois inc, ainsi que les coûts d'opération et les frais d'électricité jusqu'à ce que le chemin soit cédé officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

10. ENVIRONNEMENT

CM21 01 033

10.1. Appui à l'obtention de la certification de « parc international de ciel étoilé » pour le parc national du Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que des démarches sont en cours par la Sépaq afin d'obtenir une certification de l'International Dark-Sky Association à titre de « Parc international de ciel étoilé » pour le parc national du Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant est engagée dans la lutte contre la pollution lumineuse et a inscrit plusieurs dispositions générales relatives à l'éclairage dans son règlement de zonage (2008)-102 afin d'encadrer les sources potentielles de pollution lumineuse et de privilégier des éclairages de moins de 2 200K sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'obtention de cette certification répond aux objectifs de la Ville en cette matière;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'appuyer les démarches de la Sépaq pour l'obtention de la reconnaissance par l'International Dark Sky Association du statut de « Parc international de ciel étoilé » pour le parc national du Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE ET LOISIRS

CM21 01 034

11.1. Contribution aux organismes et aux partenaires de culture et de loisirs

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes et partenaires sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-701-90-973 et 02-702-90-973 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes et partenaires mentionnés ci-dessous :

Organismes	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
Poste budgétaire 02-701-90-973		
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	Soutien aux activités régulières	6 000 \$
Centre d'action bénévole Laurentides	Soutien services à domicile à l'année	3 000 \$
Club d'athlétisme Epsilon Mont-Tremblant	Achat de matériel	2 000 \$
Club des Moucheurs Endiablés	Pêche en herbe - juin 2021	2 450 \$

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

FADOQ des Laurentides	Tournoi de hockey - 29 au 31 janvier 2021 (35 h)	Gratuité de la glace (valeur 6 157 \$)
Habillons un enfant	Édition 2021	1 000 \$
L'Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	Soutien aux activités régulières	1 000 \$
La Maison de la Famille du Nord	Soutien aux activités régulières	3 000 \$
Maison de jeunes Mont-Tremblant	Camp de jour pour ado TRIP - été 2021	4 000 \$
Patinage Mont-Tremblant	45 ^e revue sur glace - 24 et 25 avril 2021 (72 h)	1 500 \$ et gratuité de la glace (12 665 \$)
Poste budgétaire 02-702-90-973		
Association des auteurs des Laurentides	Événement littéraire	3 000 \$
Le Chœur Tremblant	Concert	5 000 \$
Parents-Musique des Hautes Laurentides	Achat de 2 tubas	7 000 \$
Société du patrimoine du bassin inférieur de la Rouge et de la chaîne géologique du Mont-Tremblant inc.	Présentation d'une exposition	4 000 \$
Postes budgétaires 02-701-90-973 (2 000 \$) et 02-110-00-972 (1 000 \$)		
Palliaccio	Conférence et randonnée sous les étoiles	3 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 035

11.2. Contribution aux organismes de culture et des loisirs - soutien aux activités des associations COVID-19

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires et plus particulièrement avec la pandémie de Covid-19 afin de maintenir son soutien à ses associations et aussi assurer la survie de celles-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-90-973 pour effectuer ces dépenses, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes mentionnés ci-dessous :

Organismes	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
Poste budgétaire 02-701-90-973		
Club de ski de fond junior Richelieu	Report d'activités et annulation d'activités de financement	7 000 \$

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

Le Club de vélo Mont-Tremblant	Report d'activités en 2020	3 000 \$
Club Nat-Action Mont-Tremblant	Report d'activités et annulation d'activités de financement	3 730 \$
Patinage Mont-Tremblant	Report de la 45 ^e revue sur glace de 2020	8 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM21 01 036 11.3. Première Scène - programmation 2021

CONSIDÉRANT que la Ville présente une programmation de spectacles professionnels à l'église du Village sous le nom de Première Scène et que celle-ci s'échelonne de janvier à décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'allouer un budget maximal de 47 860 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-702-20-690), pour couvrir le cachet des artistes prévus au programme pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

CM21 01 037 11.4. Tourisme Mont-Tremblant - Défi de la Diable

CONSIDÉRANT la tenue du Défi de la Diable Mont-Tremblant organisé par Événements plein air AS inc. les 7 et 8 mars 2020 au Domaine Saint-Bernard;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser un montant de 5 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-970) à Tourisme Mont-Tremblant en contribution à l'événement Défi de la Diable Mont-Tremblant pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 038 11.5. Jardin céleste

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger l'animation *Jardin céleste* à l'Espace public et à la Place de la Gare jusqu'au 7 mars prochain;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer un contrat de prolongation au montant de 18 900 \$, taxes en sus, à Lucion Média inc. pour l'animation *Jardin céleste*, jusqu'au 7 mars 2021 inclusivement et aux fins de surveillance, d'allouer une somme maximale de 1 750 \$, taxes en sus, à Gardaworld, le tout payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM21 01 039

14.1. Fonds régional et ruralité - demande d'aide financière 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire déposer une demande pour une aide provenant du Fonds régional et ruralité (FRR) - Volet 2 pour le projet Cour d'école verte et durable pour l'apprentissage pédagogique en plein air;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux critères de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur stratégique du développement durable du territoire à signer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régional et ruralité (FRR) - Volet 2 de la MRC des Laurentides pour le projet Cour d'école verte et durable pour l'apprentissage pédagogique en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM21 01 040

14.2. Association de villégiature Tremblant - aide financière

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et l'Association de Villégiature Tremblant (AVT) le 10 août 2020 ayant pour objet de soutenir l'aménagement de terrasses sur le site et l'implantation de mesures sanitaires;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie COVID-19 qui perdure et du haut taux d'achalandage au centre de villégiature Tremblant, les coûts en lien avec les mesures sanitaires et de protection ont été beaucoup plus élevés que prévus;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'AVT pour compenser les pertes subies en 2020 d'un montant correspondant à la somme non dépensée de la subvention accordée pour l'aménagement des terrasses en vertu de l'entente précitée;

CONSIDÉRANT l'article 4.6 de l'entente qui prévoit le remboursement à la Ville des sommes non dépensées;

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide dévolus aux municipalités, notamment à tout organisme à but non lucratif qui fournit un soutien technique à une entreprise située sur son territoire en vertu du quatrième alinéa de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à l'Association de villégiature Tremblant une aide financière au montant de 12 945 \$ pour compenser les dépenses supplémentaires effectuées en 2020 en raison des mesures sanitaires et de protection qu'elle a mises en place sur le site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT (aucun sujet)

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 janvier 2021

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

**Dépôt CM21 01
(16.1)**

16.1. Dépôt d'un document et d'une pétition

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la correspondance suivante :

- Golf Gray Rocks La Belle - 100 ans d'histoire;
- Pétition - Non à la disparition du golf centenaire La Belle.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux et de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées. Le libellé des questions ainsi que les réponses se trouvent sur le site Internet de la Ville dans la section **SÉANCE DU CONSEIL**.

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront également mis sur le site Internet de la Ville.

CM21 01 041

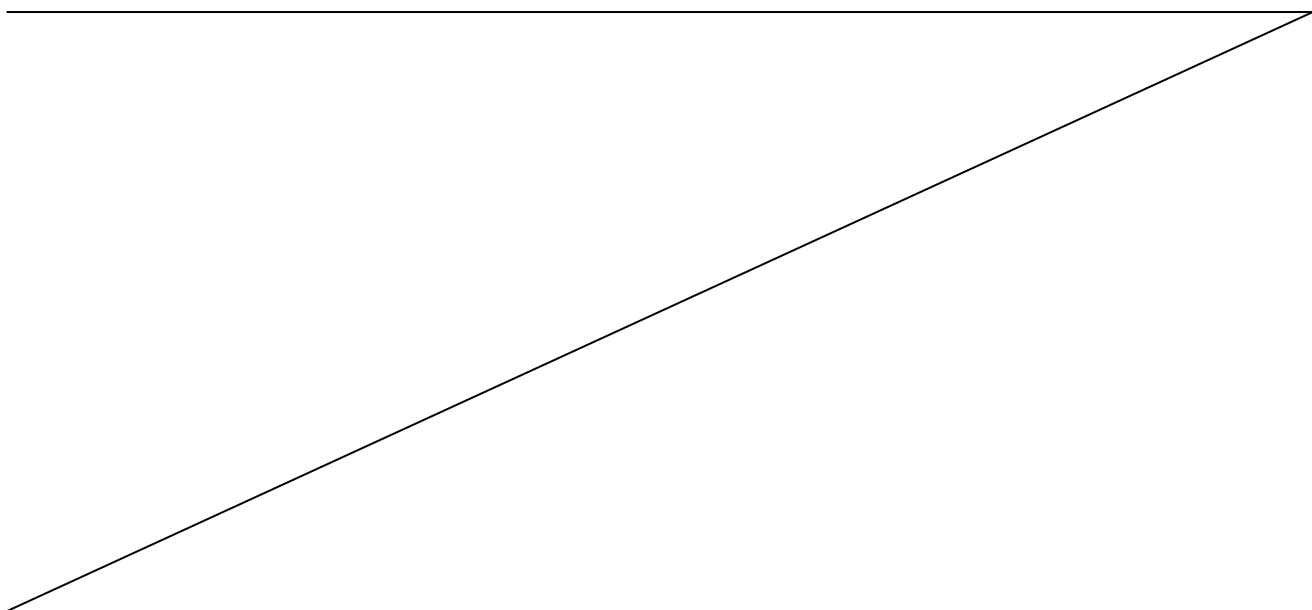
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Greffé